

La gamme **SANTÉ**



Notre expertise dans le domaine de la santé est prouvée.

Nous disposons aujourd'hui de quatre services de soins infirmiers à domicile pour favoriser une approche globale en facilitant l'accès aux soins.

Les services de soins infirmiers à domicile interviennent sur prescription médicale auprès de :

- personnes âgées de 60 ans et plus, malades, en perte d'autonomie ou souffrant d'une pathologie chronique,
- des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Financements :

- Ces prestations délivrées par les SSIAD sont prises en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie.